

**Commission
d'élaboration et de suivi du
Programme local de Prévention
des Déchets
du 27 mai 2025
-
Puisseux-le-Hauberger**

Sous la présidence du Vice-Président :

Monsieur Jean-Jacques DUMORTIER

En présence :

Représentants :

Mesdames Aude LACOUR (Ercuis), Carole DELPLANQUE (Mesnil-en-Thelle), Clémence THIRION (atelier de la Bergerette), et Marlène CUNAT (SMDO)

Messieurs Patrice CREPY (Angy), Christophe BAPTISTE (Balagny-sur-Thérain), Thibault GERMAIN (Belle-Eglise), Rafaël DA SILVA (Chambly), Jean-Yves THIRY (Foulanges), Jacques BOURGEOIS (Fresnoy-en-Thelle), Eric BRETON (Mello), Valentin CONDAL (Noailles), Bernard MEUNIER et Bruno CALEIRO (Puisseux-le-Hauberger), Pierre HAUTOT (Sainte Geneviève) et Bastien ROSA (CCI)

En présence également de :

Madame Gaëlle CHABOT (chargée de prévention des déchets)

Monsieur Walid OUESLATI (chargé de prévention des déchets)

Absents excusés :

Mesdames Agnès CLARY-WAWRIN (Villers-saint-Sépulcre), Marie-Christine ARES (référente compost) et Nicole TOURTE (référente compost)



Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le diaporama présenté lors de la réunion est joint en **annexe**.

Lors de cette réunion, Gaëlle CHABOT et Walid OUESLATI présentent le bilan de la troisième année du PLPDMA 2022-2027 de la Communauté de communes Thelloise.

Il intègre l'évolution des indicateurs, le bilan des actions 2024 et les actions à venir en 2025.

Diapositive 5 : Déchets collectés en déchèterie

Monsieur **DA SILVA** demande si les données des déchèteries intègrent les pneus, car ceux-ci sont désormais acceptés avec la roue.

→ Gaëlle **CHABOT** répond qu'ils ne font pas partie des déchets intégrés.

Gaëlle **CHABOT** explique que les déchets sont davantage triés avec la création de nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur), mais que cela n'impacte pas la quantité globale jetée.

→ Madame **CUNAT** précise que l'augmentation de déchets soumis à une filière REP diminue les coûts de traitement, car ceux-ci sont pris en charge par les éco-organismes et non plus par le SMDO.

→ Monsieur **HAUTOT** demande où sont situées les déchèteries des professionnels.

→ Monsieur **DUMORTIER** indique qu'il y en a une à Bornel et une à Nogent-sur-Oise, notamment.

→ Monsieur **DA SILVA** demande que les horaires d'accès soient élargis pour les professionnels.

→ Madame **CHABOT** précise qu'ils sont définis par les structures qui les gèrent.

→ Monsieur **MEUNIER** indique une augmentation des dépôts sauvages, et suggère une diminution des tarifs des déchèteries professionnelles.

→ Monsieur **DUMORTIER** rappelle que les déchèteries professionnelles ont été définies pour être à moins de 20 minutes.

→ Madame **CUNAT** précise que si ce n'est pas le cas, le SMDO continue d'accueillir les professionnels sur les déchèteries de ces zones.

Diapositive 10 : Compostage

Monsieur **CONDAL** interroge sur les formations des agents au compostage.

→ Monsieur **OUESLATI** répond qu'il s'agit de formations/sensibilisations des agents techniques, délivrées lors de la mise en place des composteurs dans les cimetières.

Diapositive 12 : STOP PUB

Monsieur **CONDAL** demande si la Thelloise peut fournir des adhésifs STOP PUB à mettre à disposition à l'accueil des mairies.

→ Madame **CHABOT** répond favorablement.

Diapositive 13 : Réemploi

Plusieurs communes, à leur initiative, mettent en place des boîtes à livres.

→ Madame **CHABOT** souhaite souligner cette action qui permet de réduire les déchets.

→ Monsieur **BRETON** ajoute que la commune de Mello en a installé une nouvelle en 2025.

Madame **CHABOT** ajoute qu'une diapositive a été oubliée, concernant la réduction des déchets jetables.

Les informations concernent l'utilisation des gobelets jetables. D'après les remontées des communes, cela concerne au minimum 25 événements pour l'année, avec 6 160 gobelets utilisés.

Madame **DELPLANQUE** interroge sur le réel bénéfice environnemental des gobelets lavables par rapport aux jetables.

→ Monsieur **CONDAL** répond qu'il existe des analyses du cycle de vie de ces gobelets, qui pourraient être envoyées aux mairies.

Diapositive 18 : Actions pour l'année 2025

Monsieur **HAUTOT** questionne la qualité du tri dans les composteurs des cimetières, car celle des bacs de tri n'est pas bonne.

→ Monsieur **OUESLATI** répond que c'est correct.

→ Madame **DELPLANQUE** confirme que le tri n'est pas toujours effectué, malgré la présence de bacs jaunes.

→ Monsieur **OUESLATI** indique que des affiches peuvent être fournies par la Thelloise.

→ Concernant le compostage, une signalétique en dibond sera bientôt disponible.

Monsieur **CALEIRO** demande si le compostage collectif concerne des ensembles de logements ou des immeubles.

→ Monsieur **OUESLATI** précise qu'il peut s'agir des deux.

Monsieur **CALEIRO** présente les différentes actions en faveur du compostage réalisées sur sa commune :

- Un agent technique a bricolé un appareil pour mélanger et broyer les déchets à l'intérieur du composteur.
- Le compostage fonctionne très bien dans le cimetière et la cantine.
- Il y a plus de difficulté dans l'alimentation du composteur de l'école. Le souhait était que les enfants apportent des déchets organiques de chez eux, mais cela n'a pas fonctionné.
- Tous les déchets du périscolaire sont aussi compostés avec ceux de la cantine.

Questions diverses

Monsieur **ROSA** demande quelles sont les actions en faveur des professionnels.

→ Madame **CHABOT** répond qu'elles sont ponctuelles. Une première réunion sur le tri a eu lieu en lien avec le service développement économique. D'autres réunions seront prévues ultérieurement sur la réduction des déchets, en regroupant par problématique.

Monsieur **CONDAL** questionne sur le développement du réseau des bornes textiles, dans le contexte actuel des difficultés d'évacuation.

→ Madame **CHABOT** explique que les trois collecteurs rencontrés ont chacun leur centre de tri et des partenariats pour les débouchés.

→ Madame **CUNAT** ajoute que l'éco-organisme propose également une collecte gratuite via des conteneurs intérieurs, dédiée aux collectivités locales.

Madame **DELPLANQUE** demande quelle est l'avancée sur le marché de collecte des mégots.

→ Monsieur **OUESLATI** répond que la Thelloise est en attente du retour de l'éco-organisme. En effet, une réflexion est en cours pour modifier les conditions de conventionnement, afin que les collectivités n'ayant pas la compétence propreté puissent quand même bénéficier du dispositif.

Madame **LACOUR** demande si la Communauté de communes peut prêter des gobelets réutilisables.

→ Madame **CHABOT** le confirme.

→ Madame **LACOUR** sollicite également la Thelloise pour réaliser une formation compost auprès du conseil des jeunes.

Conclusion

Le bilan de l'année 2024, qui sera mis à disposition des habitants après son approbation en conseil communautaire, sera également envoyé pour validation.